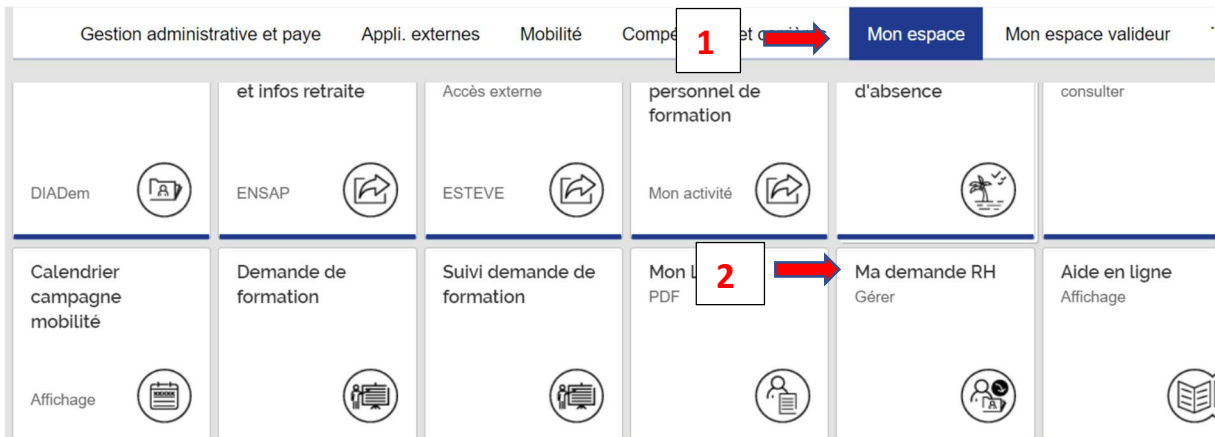


FORFAIT MOBILITE DURABLE

1. Aller dans « Mon espace » puis « ma demande RH »



2. Aller dans « Forfait mobilités durables »



Sur la page d'accueil, vous trouverez les explications concernant le forfait mobilités durables et les pièces à fournir.

3. Cliquer sur Démarrer



4. Compléter le mode de transport utilisé et le nombre de jours d'utilisation dans l'année.

DEMANDE DE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

*Date de la demande	<input type="text" value="01/10/2024"/>	Domicile	<input type="text" value="France"/>	
*Demande réalisée au titre de l'année	<input type="text" value="2024"/>	Lieu de travail	RUE GEORGES MANDEL 42311 ROANNE CEDEX	
*Quotité de travail	<input type="text" value="%"/>			

MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

- Cycle ou cycle à assistance électrique personnel
- Covoiturage
- Engin de déplacement personnel non thermique (tels que trottinette électrique, gyropode...)
- Service de mobilité partagée de véhicules non motorisés ou à motorisation non thermique (autopartage, location cycles, trottinettes, cyclomoteur, motocyclettes, etc.)
- Transport collectif gratuit

NOMBRE DE JOURS D'UTILISATION DANS L'ANNEE POUR UN TEMPS PLEIN ¹

- Entre 30 et 59 jours (100 €)
- Entre 60 et 99 jours (200€)
- Plus de 100 jours (300€)

[1] Pour un agent à temps partiel, le choix du nombre de jour doit être apprécié en fonction de la quotité de travail.
Exemple : un agent à mi-temps doit avoir eu recours à un des modes de transport éligible durant :
- au moins 15 jours pour bénéficier des 100 €
- au moins 30 jours pour les 200 €
- au moins 50 jours pour les 300 €.

5. Insérer les justificatifs **en mode PDF**

Selon le mode de transport plébiscité, l'un des justificatifs suivants pourra vous être réclamé (liste non limitative) :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ;
- une attestation sur l'honneur du co-voitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles ;
- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr>) prouvant la réalisation effective des trajets ;
- un relevé de facture, de paiement, ou une attestation d'abonnement à un service de location ou de mise à disposition d'engins de déplacement.

Pour insérer un document, suivre la procédure ci-dessous :

Cliquer sur « Importer un document »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

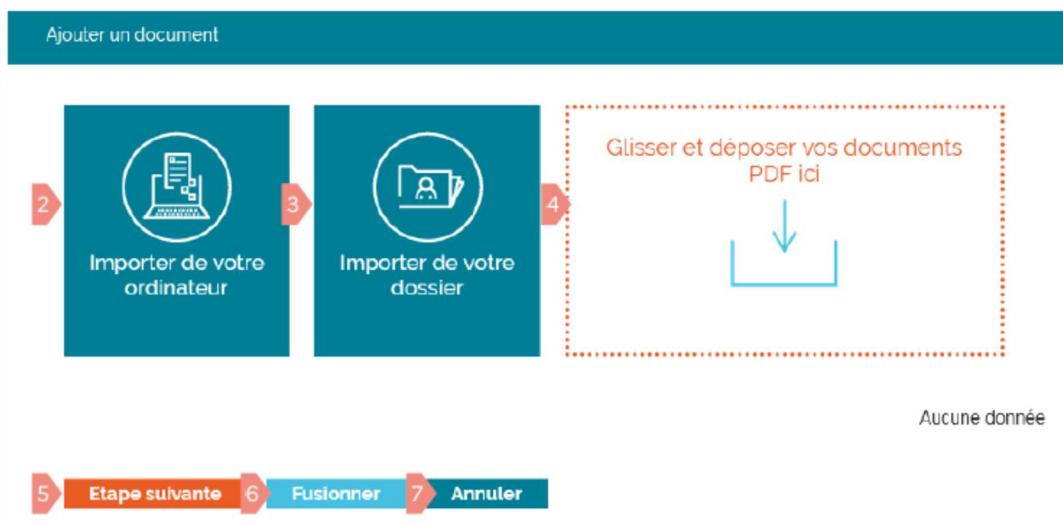
Aucune donnée

 **Importer vos documents**

L'onglet ci-dessous s'ouvre. Il permet d'importer un document de plusieurs manières.

- L'onglet « **Importer de votre ordinateur** » permet d'accéder à votre serveur local afin de charger un document depuis votre poste



- L'onglet « **Importer de votre dossier** » vous permet de faire le lien avec des pièces déjà présentes dans votre dossier dématérialisé
 - « **Glisser et déposer vos documents PDF ici** » vous permet de glisser des documents directement depuis votre poste
- Cliquer sur « **Etape suivante** »




En cliquant sur « Etape suivante », l'onglet ci-dessous s'ouvre. Indiquer « Justificatif forfait mobilités durables » dans « recherche type de document ». Indiquer la date du document. Puis cliquer sur « Déposer le document » pour valider l'importation du document.

Classement du document


Recherche type de document ⓘ

 Agent - Justificatif forfait mobilités durables (0041) 



Agent - Justificatif forfait mobilités durables (0041)

Événements divers 


*Type de document

Justificatif forfait mobilités durables (0041) 


*Date d'effet du document

 dd.MM.yyyy 

Date de fin du document

dd.MM.yyyy 

Observations

 **Déposer le document** **Annuler**

6. Valider la demande

Bien laisser la boîte structurale RH dans l'onglet valideur. Puis valider.

VALIDEUR

Valideur: 

Boite structurale: rh.cd-roanne@justice.fr

Commentaire (1000 caractères max):

 **Valider** **Annuler**

Attention : dans le cadre de la campagne 2024, toutes les demandes en ligne devront être formulées du 1er octobre au 31 décembre 2024.